

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **24 avril 2023 à 19 : 00**
à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint est également présent.

23-04-182

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

23-04-183

Adoption du second projet du Règlement modifiant le règlement du zonage 2017-316 (PRU2-2301)

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2301).

Ce projet consiste notamment :

- Réduction de la zone 434-M et création de la zone 462-M;
- Réduction de la zone 452-Ha pour la création de la zone 464-Ha;
- Réduction de la zone 520-Ha pour l'agrandissement de la zone 554-Hb;
- Réduction de la zone 518-Ha pour l'agrandissement de la zone 520-Ha;
- Réduction de la zone 552-M pour l'agrandissement de la zone 520-Ha;
- Création de la nouvelle zone 628-Ha;
- Modification des grilles des spécifications 102-Hr, 152-Ad, 450-M, 442-M, 438-M, 514-M, 508-Ha, 370-P, 364-Ha, 356-P, 344-M, 340-M, 336-M, 436-C, 348-M, 340-Hb, 434-M, 452-Ha, 460-M, 554-Hb, 608-M, 623-Hb, 526-M, 210-Ha;
- Création des grilles 462-M, 464-Ha, 556-Ha;
- Modification des articles 60, 62 (tableau), 87, 91, 99, 117, 152, 166, 176, 184 (tableau 9), 196, 200, 261, 304, 387 (tableau 31) ;
- Modification de définition de profondeur de lot à l'index terminologique;
- Création des articles 77.1, 147.1, 152.1, 173.1, 206.1;

ADOPTÉE

23-04-184

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement du zonage 2017-316 (PRU2-2301)

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no. 2017-316 concernant le zonage.

ADOPTÉE

Dépôt – Projet de règlement no. 2023-Projet modifiant le règlement du zonage 2017-316 (PRU2-2301)

Le greffier adjoint constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de règlement modifiant le règlement no 2017-316 concernant le zonage, constate que ce dépôt suit l'avis de motion, que le projet de règlement est disponible en version papier pour le public et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance

23-04-185

Adjudication d'un contrat -Avizo – Essaie de fumée

ATTENDU QUE la Ville doit réaliser des mesures compensatoires afin de réduire les débordements actuels dans le cadre de ses projets de développement;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a donné un contrat de mesures de débit en continu sur 7 conduites (résolution #22-07-241) en juillet 2022 afin d'estimer la quantité d'eaux parasites dans son réseau sanitaire;

ATTENDU QUE la Ville a obtenu le rapport d'Avizo ainsi que les recommandations de Gino-Karl Marcil, ingénieur, permettant d'identifier les secteurs du réseau sanitaire ayant le plus fort niveau d'eaux parasites et sur lesquels nous devons réaliser des essais de fumée ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service d'Avizo pour le secteur #6 (Gaulin) pour un montant de 16 833,19\$, plus taxes applicables, et que cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

23-04-186

Octroi de contrat – Services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux et contrôle environnemental des travaux (AO21-HV-03)

ATTENDU l'annexe II présentée par Dominic Doucet, directeur général, pour le contrat mentionné en rubrique pour le projet de réfection des rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de contrôle de la qualité des matériaux et contrôle environnemental des travaux à FNX-INNOV, pour un montant de 55 021 \$, plus taxes applicables.

QUE le tout soit financé à même le *Règlement no. 2022-419 décrétant un emprunt et une dépense de 4 539 700\$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière.*

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

23-04-187

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 : 02.

ADOPTÉE-

Dominic Doucet, greffier adjoint

Gilles Fortier, maire